

Exemples des critères complémentaires des ERP :

Nature de l'exploitation (type)

J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées	L	Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou polyvalentes
M	Magasins de vente, centres commerciaux	N	Restaurants et débits de boissons
O	Hôtels et pensions de famille	P	Salles de danse et salles de jeux
R	Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement	S	Bibliothèques, centres de documentation
T	Salles d'expositions	U	Etablissements sanitaires
V	Etablissements de culte	W	Administration, banques, bureaux
X	Etablissements sportifs couverts	Y	Musées
CTS	Chapiteaux, tentes et structures	EF	Établissements flottants
GA	Gares	OA	Hôtels-restaurants d'altitude
PA	Établissements de plein air	PS	Parcs de stationnement couverts
REF	Refuges de montagne	SG	Structures gonflables

Effectif du public et du personnel (catégorie)

1 ^{er} groupe	1re catégorie	au-dessus de 1 500 personnes
	2e catégorie	de 701 à 1 500 personnes
	3e catégorie	de 301 à 700 personnes
	4e catégorie	300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5e catégorie
2 ^{ème} groupe	5e catégorie	établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.